

N° 2026-05-49

Séance du mardi 26 mai 2026

OBJET : AUTORISATION À SIGNER LES MARCHÉS DE FOURNITURE DE PRODUITS DE TRAITEMENT DE L'EAU POUR LES STATIONS D'EAU POTABLE ET D'ÉPURATION DE LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 19 mai 2026 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 26 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260526-20260526_CC_D49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 08/06/2026



Présents : Albert BACQUART, Michaël BERGER, Rémi BERGER, Anne BERTIER, Christophe BLOIN, Baptiste BON, Julien BRUNON, Laurent CARUANA, Nasera CHABANE, Franck CHASSAGNEUX, Isabelle CHOULET-DEMARIAUX, Roland CIVARD, David COCAGNE, Pascal COSTON, Muriel COUTURIER, Hervé DE STEFANO, Dominique DEVIN, Philippe ESSERTEL, Mathieu ESTANO, Lydie FAISANDIER, Michaël FORGE, Mickaël GAULT, Florence GAVARD, Sofiane GHILAS, Serge GOMET, Grégoire GRANGER, Delphine IMBERT, Corinne JACQUEMONT, Dominique JACQUET, Denis JOANDEL, Asim KARATAS, Kévin KLEIN, Sylvain LEVET, Guillaume LOMBARDIN, Jimmy LUMINIER, Martine MEILLIER, Jean-Michel PERRACHE, Jérôme PEYER, Philippe PEYRARD, Jean-Pierre PONCHON, Patrice POTONNIER, Pascal POURRAT, Tom RIEU, Rémi RIZAND, Claudia ROLLE, Stéphane ROYER, Jérôme SAGNARD, Laurent TALLARONT, Séverine TARIT, Annabel TURNEL, Luc VERICEL, Eric VIOLLET, René AVRIL, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Christine BERTIN, Roland BONNEFOI, Roland BOST, Vivien BROUILLAT, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Patrice COUCHAUD, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Catherine DOUBLET, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Flora GAUTIER, Sylvie GENE BRIER, Marcel GIACOMEL, Valéry GOUTTEFARDE, Serge GRANJON, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Olivier JOLY, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Yves MARTIN, Christelle MASSON, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Nicole PARDON, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Marie-Gabrielle PFISTER, Ghyslaine POYET, Robert REGEFFE, Christine ROCHET, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Lysiane ROYER, Elodie THEVENET, Jean-Paul TISSOT, Gérard VERNET, Christian VERRON

Absents remplacés : Emilien JOUSSERAND par Lydie FAISANDIER, Frédéric MURAT par Mathieu ESTANO, Laurent THEOLEYRE par Roland CIVARD, Christophe DESTRAS par Christine ROCHET, Thierry GOUBY par Lysiane ROYER, Jean-Philippe MONTAGNE par Christian VERRON, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Patrick FARISSIER pouvoir à Tom RIEU, Tess GAGNAGE

pouvoir à Jérôme PEYER, Pierrick PLAT pouvoir à Marie-Thérèse GAGNAIRE, Patrice ROMEUF pouvoir à Guillaume LOMBARDIN, Arlette SURGEY pouvoir à Gérard VERNET, Jean-Baptiste CHOSSY pouvoir à Hervé DE STEFANO, Béatrice DAUPHIN pouvoir à René FRANÇON, André GAY pouvoir à Roland BOST, Cindy GIARDINA pouvoir à Catherine DOUBLET, Cécile MARRIETTE pouvoir à Luc VERICEL, Frédérique SERET pouvoir à Patrice POTONNIER

Absents : Gilbert CHAZAL, Mickaël MIOMANDRE

Secrétaire de séance : Stéphanie FAYARD

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	124
Nombre de membres présents :	111
Nombre de membres suppléés :	7
Nombre de pouvoirs :	11
Nombre de membres absents :	2
Nombre de votants :	122

Étaient également absents excusés, Mme Christine FELIX, M. Michle GOUJON, M. Jean-Yves PICARD, membres de la délégation spéciale pour les communes d'Arthun et de Gumières.

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'Eau potable et d'Assainissement,

Vu les articles R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 et L. 2124-2 du code de la commande publique (CCP),

Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres du 12 mai 2026,

Considérant la nécessité de renouveler les marchés de fourniture de produits de traitement de l'eau pour les stations d'eau potable et d'épuration de Loire Forez agglomération arrivant à terme prochainement

Considérant la procédure suivie pour la passation des marchés susvisés en appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 du CCP (article L. 2124-2 du CCP) pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois ;

Considérant que la consultation contient 10 lots ;

Considérant que la technique d'achat utilisée est l'accord-cadre à bons de commandes :

- Lot 1 : Flocculant polymère avec un montant maximum annuel de 16 000 € HT,
- Lot 2 : Chaux éteinte et vive avec un montant maximum annuel de 50 000 € HT,
- Lot 3 : Chlore gazeux avec un montant maximum annuel de 36 000 € HT,
- Lot 4 : Coagulant vrac avec un montant maximum annuel de 200 000 € HT,
- Lot 5 : CO2 avec un montant maximum annuel de 80 000 € HT,
- Lot 6 : Calcaire terrestre avec un montant maximum annuel de 30 000 € HT,
- Lot 7 : Charbon actif poudre avec un montant maximum annuel de 40 000 € HT,
- Lot 8 : Soude avec un montant maximum annuel de 16 000 € HT,
- Lot 9 : Eau de javel avec un montant maximum annuel de 16 000 € HT,
- Lot 10 : Chlorure ferrique 40% en petit volume avec un montant maximum annuel de 122 000 € HT.

Considérant que le marché ne comporte ni tranche, ni variante, ni prestation supplémentaire éventuelle ;

Considérant que dans le cadre de la procédure, 17 plis sont parvenus en réponse à l'appel d'offres ;

Considérant le classement des offres effectué par la commission d'appel d'offres lors de sa séance en date du 12/05/2026 suivant le rapport d'analyse des offres présenté sur la base des critères de jugement des offres suivants : prix des prestations (45 %) délai de livraison (33 %) et modalités de dépannage et ou d'intervention en urgence (22%) et l'attribution de l'ensemble des lots, comme relaté dans le procès-verbal :

- Lot n°1 : Floculent polymère avec l'entreprise SNF pour un montant maximum annuel de 16 000 € HT
- Lot n°2 : Chaux éteinte et vive avec l'entreprise ECL - EUROPEENNE DES CHAUX ET LIANTS pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT.
- Lot n°3 : Chlore gazeux avec l'entreprise GAZECHIM pour un montant maximum annuel de 36 000 € HT.
- Lot n°4 : Coagulant vrac avec l'entreprise FERALCO ENVIRONNEMENT pour un montant maximum annuel de 200 000 € HT.
- Lot n°5 : CO2 avec l'entreprise AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE pour un montant maximum annuel de 80 000 € HT.
- Lot n°6 : Calcaire terrestre avec l'entreprise CCPB - CARRIERE ET CARBONATE DU PONT BARRAGE pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT.
- Lot n°7 : Charbon actif poudre avec l'entreprise DACARB pour un montant maximum annuel de 40 000 € HT.
- Lot n°8 : Soude avec l'entreprise BRENNTAG pour un montant maximum annuel de 16 000 € HT.
- Lot n°9 : Eau de javel avec l'entreprise BRENNTAG pour un montant maximum annuel de 16 000 € HT.
- Lot n°10 : Chlorure ferrique 40% en petit volume avec l'entreprise BRENNTAG pour un montant maximum annuel de 122 000 € HT.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés de fourniture de produits de traitement de l'eau pour les stations d'eau potable et d'épuration de Loire Forez agglomération, lots 1 à 10, aux entreprises et selon les montants indiqués précédemment.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Autorise le Président ou son représentant à signer le marché de fourniture de produits de traitement de l'eau pour les stations d'eau potable et d'épuration de Loire Forez agglomération - Lot n°1 : Floculent polymère avec l'entreprise SNF pour un montant maximum annuel de 16 000 € HT.
- Autorise le Président ou son représentant à signer le marché de fourniture de produits de traitement de l'eau pour les stations d'eau potable et d'épuration de Loire Forez agglomération - Lot n°2 : Chaux éteinte et vive avec l'entreprise ECL - EUROPEENNE DES CHAUX ET LIANTS pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT.

- Autorise le Président ou son représentant à signer le marché de fourniture de produits de traitement de l'eau pour les stations d'eau potable et d'épuration de Loire Forez agglomération - Lot n°3 : Chlore gazeux avec l'entreprise GAZECHIM pour un montant maximum annuel de 36 000 € HT.
- Autorise le Président ou son représentant à signer le marché de fourniture de produits de traitement de l'eau pour les stations d'eau potable et d'épuration de Loire Forez agglomération - Lot n°4 : Coagulant vrac avec l'entreprise FERALCO ENVIRONNEMENT pour un montant maximum annuel de 200 000 € HT.
- Autorise le Président ou son représentant à signer le marché de fourniture de produits de traitement de l'eau pour les stations d'eau potable et d'épuration de Loire Forez agglomération - Lot n°5 : CO2 avec l'entreprise AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE pour un montant maximum annuel de 80 000 € HT.
- Autorise le Président ou son représentant à signer le marché de fourniture de produits de traitement de l'eau pour les stations d'eau potable et d'épuration de Loire Forez agglomération - Lot n°6 : Calcaire terrestre avec l'entreprise CCPB - CARRIERE ET CARBONATE DU PONT BARRAGE pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT.
- Autorise le Président ou son représentant à signer le marché de fourniture de produits de traitement de l'eau pour les stations d'eau potable et d'épuration de Loire Forez agglomération - Lot n°7 : Charbon actif poudre avec l'entreprise DACARB pour un montant maximum annuel de 40 000 € HT.
- Autorise le Président ou son représentant à signer le marché de fourniture de produits de traitement de l'eau pour les stations d'eau potable et d'épuration de Loire Forez agglomération - Lot n°8 : Soude avec l'entreprise BRENNTAG pour un montant maximum annuel de 16 000 € HT.
- Autorise le Président ou son représentant à signer le marché de fourniture de produits de traitement de l'eau pour les stations d'eau potable et d'épuration de Loire Forez agglomération - Lot n°9 : Eau de javel avec l'entreprise BRENNTAG pour un montant maximum annuel de 16 000 € HT.
- Autorise le Président ou son représentant à signer le marché de fourniture de produits de traitement de l'eau pour les stations d'eau potable et d'épuration de Loire Forez agglomération - Lot n°10 : Chlorure ferrique 40% en petit volume avec l'entreprise BRENNTAG pour un montant maximum annuel de 122 000 € HT.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 26 mai 2026
Ont signé, au registre, les membres présents.

La secrétaire de séance,